



Pénibilité selon MACRON ...



... ou ayez la décence de mourir en silence au nom du bien commun et du dialogue social !

La Loi Pénibilité est abrogée ! Dans nos professions, l'ensemble des acteurs (*hormis la CFDT !*) tombait d'accord sur le fait que cette Loi du Gouvernement HOLLANDE ne pouvait être appliquée en l'état. Car beaucoup trop compliquée et alambiquée pour son application concrète en entreprise, que ce soit en s'appuyant sur des comptes pénibilité ou des référentiels métiers pourtant laissés au seul jugement des patrons.

Néanmoins, une Loi demeure amendable et on possède des possibilités d'évolution dans le temps. Orientation de travail préconisée et chuchotée par monsieur DE VIRVILLE (*MEDEF UIMM*), lors de son passage rapide dans notre Fédération et rédacteur de cette Loi à la demande du Président HOLLANDE à l'époque. Sous entendu qu'il restait à notre charge (*pour la CGT*) et à nous seul, d'améliorer le contenu de cette néanmoins reconnaissance, dans le libellé « *Pénibilité* », par nos actions et ou nos interventions dans l'ensemble des champs où nous avons la possibilité d'intervenir et de mobiliser.

Cette abrogation récente fut impulsée puis diligentée par les Directions Générales des Groupes, dont les professions sont les plus morbides. Au quotidien ...

Cette affirmation est issue des échanges que l'on a eu au fil du temps avec des DRH et autres PDG du BTP, où l'on nous expliquait clairement que le terme « *Pénibilité* » constituait le principal frein à d'éventuels échanges entre « *partenaires-collaborateurs* ». Question d'image et de vitrine en Responsabilités Sociétales des Entreprises où la sémantique possède une importance des plus redoutable, dans ses effets sur l'inconscient collectif.

Au final, cette abrogation raye d'un trait de plume l'appréciation, reconnue par l'ensemble de la société civile, que les professions de notre champ fédéral sont mortifères, et possèdent les records de coût en vie humaine tout comme en « *charge* » financière ... Diluée dans la collectivité. 467 milliards d'euros au niveau européen, toute activité professionnelle confondue (*OSHA 4/09/17*).

Dans la continuité de ce déni du sang versé, par les couches les plus populaires donc sacrificables, la disparition des CHSCT, transformée en commission « *annexe* » dans cette nébuleuse Institutionnelle Représentative des Personnels (*CSE*) imposée par ce Président français actuel, Président dévoué au chancre de la paupérisation du plus grand nombre, revient à annihiler ce rempart de professionnels qui tentaient de sauver des vies.

Que sera t'il possible d'impulser, d'élaborer et de proposer comme process de fabrications ou de réalisations d'ouvrages afin de tendre vers la préservation du vivant ? Comment inverser les contradictions environnementales inhérentes avec nos industries ? Dont les CHSCT se sont emparés avec des résultats plus que probants, à l'opposé de cette farce de COP 21 dont la notion « *historique* » demeure invisible dans les faits. Tout comme la finalité sur l'utilisation des sommes allouées ! Comment aborder l'analyse d'un accident mortel entre le choix d'un prestataire de billetterie et celui du restaurateur pour le repas de fin d'année dans la même réunion ? >>>

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 55 82 85 02 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr

Cette banalisation assassine et préméditée illustre bien l'orientation décidée sur l'évaluation du coût comptable de la vie humaine, selon la caste ...

S'agissant du déide de la Prévention telle que pratiquée dans les entreprises, seuls les CHSCT dénonçaient ce nouvel outil de culpabilisation, d'infantilisation, de sanction et nouveau pourvoyeur de licenciés pour faute « *extrêmement grave* » pour non respect des consignes de sécurité. Alors même que sur site, les « *feignants* » avaient ordre de ne pas respecter les dites consignes de sécurité pour raison de perte de temps, d'argent ... **Qui plus est, quel risque en cas d'accident mortel pour l'entreprise (1 mort par jour travaillé dans le BTP en France !) ? Aucun.**

Ces Cours de Justice ont toujours validé le carnage. La majorité des dossiers sont classés sans suite et sont sanctionnés par « *mort naturelle* ». Et les rares cas de condamnations échappent au droit commun et ne proposent qu'une sanction financière qui ne résoud en rien la perte du principal revenu du foyer. Sans s'étendre sur le drame vécu par ceux qui restent ... Un ouvrier mort au chantier ou à l'atelier fut de tout temps accepté. C'est ainsi et rien dans ce pays ne contredit cette acceptation barbare, qui aboutit à notre définition du prolétariat : « **travailleur qui se lève tôt et qui travaille dur afin de nourrir sa famille et qui néanmoins demeure méprisé par le reste de la société** ».

Afin d'illustrer, que penser des 2 décisions de la Cour d'Appel de Paris qui annule les mises en examen de neuf inculpés dans le scandale sanitaire de l'amiante ? Le « *responsable mais pas coupable* » n'est plus dévolu aux seuls politiques. La caste bourgeoise dans son intégralité échappe dorénavant au Droit Commun. A l'inverse des camarades, poursuivis pour « *trouble à l'ordre public en bande organisée* » lors d'un simple tractage ou pour jets de confettis. Poursuivis au Pénal alors qu'aucun sang n'est versé, à l'inverse des « *saigneurs* », frappés d'immunité patronale.

Nous affirmons et accusons que oui (!) en France, c'est une justice à 2 vitesses selon que l'on soit un habitué des moquettes des salons parisiens, ou que l'on soit le gueux, exploité mais pas silencieux ! Révolté que nous sommes, par ce massacre autorisé, ce pillage organisé et dans l'incapacité viscérale de nous taire ! **Car subir n'est pas une vie ! Car se taire nous ferait devenir complice des tueurs et des voyous du BTP ! Car vivre à genoux ne peut se concevoir ! Cela ne fait pas partie de notre ADN ! Soyons forts ! Demeurons convaincus de nos valeurs, sans concession aucune !**

Ne nous attardons pas plus qu'il n'en faut sur nos soit disants échecs et très discutables capacités à mobiliser. La minorité mobilisée, combative avec abnégation est la définition même de la Résistance ! Dans l'objectif de tenter de sauver des vies ! Mais rien n'y fait ... L'argent hégémonique fait force de Loi ! Les prolétaires sont condamnés à servir !

Ce 16 Octobre est également une journée commémorative pour notre Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement CGT ...

Il s'agit d'une date anniversaire tragique. En effet **le 16 Octobre 1979**, une tornade s'abat sur Nice. Les salariés qui construisaient l'extension de l'aéroport, demandent à leur employeur d'être mis en intempéries. Le négrier refuse ! Les gars continuent contraints et forcés. Un éboulement survient et entraîne dans la mort, 9 de nos compagnons. Quelques corps furent retrouvés mais pas tous. La construction a continué. Pour les disparus, cet aéroport demeure leur tombeau.

Nous n'avons pas le droit d'oublier ! Pour eux et pour les 250 à 300 victimes annuelles, impliquées dans l'acte de construire en France. Le travail tue plus que la route et les conflits armés ! Dorénavant, le dénoncer, expose à être embastillés ...